

## Par dépôt électronique, courriel et poste

Le 3 novembre 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire Régie de l'énergie Tour de la Bourse 800, rue du Square-Victoria Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2 Yves Fréchette

Avocat Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage Montréal (Québec) H2Z 1A4 Tél.: 514 289-2211, poste 6925

Téléc.: 514 289-2007

C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET: Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des

services de transport pour l'année 2017

Votre dossier : R-3981-2016 Notre dossier : R052464 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport (le « Transporteur ») donne suite à la lettre de la Régie de l'énergie (la « Régie ») du 31 octobre 2016 concernant la planification de l'audience dans le dossier décrit en rubrique.

#### 1. Contexte

Le Transporteur souligne que la décision D-2016-137 définit les sujets qui seront examinés dans la présente demande.

La période réservée par la Régie pour l'audience est du 17 au 25 novembre 2016. Le Transporteur entend collaborer avec la Régie et les intervenants afin que cette audience soit terminée dans le délai prescrit.

Le Transporteur précise que les informations relatives à la composition des panels, aux dates et aux délais sont fournies à titre indicatif et donc sujettes à changement.

# 2. Thèmes et témoins du Transporteur

Le Transporteur compte présenter trois (3) panels de témoins qui traiteront des sujets identifiés ci-après et qui seront constitués des personnes suivantes :

- Panel 1 Présentation de la demande du Transporteur (HQT-1, Document 1 et pièces complémentaires)
  - Marc Boucher, président d'Hydro-Québec TransÉnergie
  - Stéphane Verret, directeur Commercialisation et affaires réglementaires

- Panel 2 Modèle de gestion des actifs, planification et exploitation du réseau (HQT-3 (MGA), HQT-9 et HQT-10, Document 2 (taux de pertes) pièces complémentaires)
  - François Brassard, directeur principal Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau
  - Maxime Lajoie, directeur Expertise et soutien opérationnel
  - Louis Veci, directeur principal Exploitation des installations
  - Marie-Claude Roquet, chef Planification et gestion des actifs
  - Jean-Pierre Giroux, directeur Planification
  - Stéphane Verret, directeur Commercialisation et affaires réglementaires
- Panel 3 Coût du service, efficience et commercialisation (HQT-1, Document 2, HQT-3, HQT-4, HQT-5, HQT-6, HQT-7, HQT-10, HQT-11, HQT-12, HQT-14 et pièces complémentaires)
  - Andrée Boucher, contrôleur HQT, groupe Direction financière et contrôle
  - Luc Dubé, chef Cadre financier réglementaire, groupe Direction financière et contrôle
  - Maxime Lajoie, directeur Expertise et soutien opérationnel
  - Ghislain Tessier, directeur Centre de gestion des activités de transport
  - Marie-Claude Roquet, chef Planification et gestion des actifs
  - Stéphane Verret, directeur Commercialisation et affaires réglementaires

Par ailleurs, le Transporteur prévoit une période d'environ trente (30) minutes pour le panel 1 et d'environ quarante-cinq (45) à soixante (60) minutes pour chacun des panels 2 et 3 afin d'adopter la preuve et émettre certaines précisions, le cas échéant.

## 3. Contre-interrogatoires des intervenants

Le Transporteur prévoit une période d'environ quinze (15) minutes par intervenant pour les contre-interroger. Cette période pourrait être ajustée selon le déroulement de l'audience.

#### 4. Argumentation

Un plan d'argumentation sera offert à la Régie et aux intervenants. Une durée maximale de soixante (60) minutes est envisagée.

#### 5. Moyens préliminaires

Le Transporteur a récemment reçu les preuves des intervenants et des analyses sont toujours en cours à cet égard. Au plus tard le 10 novembre 2016, le Transporteur indiquera s'il présentera des moyens préliminaires. Selon le cas, un exposé des moyens préliminaires sera produit à la Régie dans ce même délai.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette /jg

c.c. Intervenants (par courriel seulement)